



En 2024, la POL a poursuivi les opérations liées aux nuisances sonores générées par le comportement répréhensible de certains conducteurs. Les agents de la POL ont effectué 155 contrôles de manière planifiée ou spontanée sur le territoire de l'Ouest lausannois et sont intervenus à 70 reprises à la demande de la population.

Lors de ces contrôles, 178 dénonciations ont été notifiées aux conducteurs, dont 115 pour un comportement provoquant des nuisances sonores et 16 pour des échappements modifiés.

Pour rappel, les modifications apportées à un véhicule sont soumises à homologation et doivent être annoncées au SAN dans un délai de 14 jours.

Cette thématique demeure un objectif opérationnel traité dans le cadre de l'activité courante de nos agents.

Certaines actions ont été menées en collaboration avec la Police municipale de Lausanne (PML), la Gendarmerie vaudoise et le Service des automobiles et de la navigation (SAN).

[Plus d'infos](#)